

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 mai 2022	N° 2022-284

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 20 mai 2022	<i>Délibération</i>
	ADG Action Climatique et Transition Energétique DGTERE Direction Ressources ADG ACTE	N° 2022-284

Plan climat : renforcement des actions en faveur du développement des énergies renouvelables et de maîtrise des consommations des secteurs tertiaire (public et privé) et industriel - subvention européenne ' ELENA ' - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 29 janvier 2021, le Conseil métropolitain a validé le lancement de la révision du Plan climat air énergie territorial adopté en 2017.

Les travaux en cours, alimentés notamment, par les stratégies de développement des énergies renouvelables et de rénovation de l'habitat adoptées respectivement en juillet 2021 et en mars dernier, visent à faire de la Métropole, une métropole neutre en carbone et à énergie positive en 2050.

Pour ce faire, la rénovation énergétique des bâtiments et la massification de la production d'énergie renouvelable sont indispensables. Il s'agit donc pour Bordeaux Métropole de construire une offre de service globale en matière de performance énergétique des bâtiments (consommation et production), à destination des acteurs publics et des acteurs économiques.

Bordeaux Métropole a sollicité le soutien financier du dispositif ELENA, qui est une initiative conjointe de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Commission européenne dans le cadre du programme Horizon 2020. Une subvention de 2 250 000 euros a ainsi été obtenue, sur 3 ans, pour une assistance technique axée sur le renforcement des objectifs de développement des énergies renouvelables et de réduction des consommations du tertiaire public et privé souhaité au travers du Plan climat en cours de révision.

Le dispositif financé par la BEI comprend l'intervention de Bordeaux Métropole sur les 2 volets suivants :

- **En tant que maître d'ouvrage, pour les opérations concernant son propre patrimoine**, à savoir : la rénovation énergétique de ses immeubles, leur équipement en panneaux photovoltaïques dès lors que ce sera techniquement possible, et la mise en œuvre de nouveaux réseaux de chaleur ;
- **En tant qu'incitateur et facilitateur, pour accompagner la mise en œuvre d'opérations sur le patrimoine d'autres acteurs publics et privés du territoire**, à savoir : l'efficacité énergétique de leur bâti et de leur process et le cas échéant leur équipement en panneaux photovoltaïques.

Le financement alloué par la BEI ne permet pas de soutenir la réalisation des

investissements. Seuls les apports en ingénierie interne et le recours à des assistances à maîtrise d'ouvrage sont possibles.

L'assistance technique ELENA permettra donc de financer à 90% les opérations suivantes :

- Le renforcement sur 3 ans de l'équipe interne de Bordeaux Métropole par 10 postes en charge du développement des réseaux de chaleur (6 postes), du photovoltaïque (2 postes), de l'accompagnement des acteurs du secteur économique par l'apport d'ingénierie sur l'efficacité énergétique du bâti et de leur process (2 postes).
- La réalisation d'études permettant de cibler l'accompagnement métropolitain, de concevoir le dispositif et d'assurer la réalisation des études de faisabilité et le suivi d'exécution des travaux d'efficacité énergétique.

Au regard des moyens alloués en ingénierie, les objectifs visés sont les suivants :

- Encourager la rénovation énergétique et la recherche d'efficacité énergétique de 20 bâtiments publics, 40 bâtiments tertiaires et 40 industries ;
- Le développement de 3 réseaux de chaleur ;
- L'équipement en photovoltaïques de 100 bâtiments publics et 50 bâtiments tertiaires.

Le plan de financement prévisionnel se décline de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense	Montant TTC	Financeurs	Montant TTC	Pourcentage
Coûts salariaux (charges patronales comprises)	1 780 000€	Banque européenne d'investissement	2 250 000 €	90%
Sous-traitance (Etudes et marchés)	720 000 €	Bordeaux Métropole	250 000€	10%
<i>Etat des lieux énergétiques du parc immobilier</i>	48 000€			
<i>Etude des aspects financiers et économiques</i>	32 000€			
<i>Accompagnement renforcé des maîtres d'ouvrage</i>	400 000€			
<i>Evaluation et suivi d'exécution des travaux et de la performance</i>	240 000€			
TOTAL TTC	2 500 000€	TOTAL TTC	2 500 000€	100%

Seules les dépenses effectivement réalisées pourront être remboursées, dans la limite des coûts prévus au budget.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles attribuant la compétence Plan climat aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) ;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte imposant la réalisation d'un Plan climat aux EPCI de plus de 20 000 habitants ;

VU la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

VU le décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone ;

VU la délibération métropolitaine n° 2017-493 du 7 juillet 2017 approuvant le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité et le plan climat air énergie territorial ;

VU la délibération N° 2021-45 du 29 janvier 2021 relative au lancement de la révision du Plan climat.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Le projet de mandature 2020-2026 place l'urgence écologique et sociale au centre des politiques métropolitaines et que le Plan Climat air énergie métropolitain en cours de révision vise à faire de la Métropole une métropole à la fois neutre en carbone et à énergie positive

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents contractuels et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à engager les procédures de marchés publics nécessaires à l'exécution de ce projet

Article 4 : de réaliser les dépenses liées à ce projet et de les imputer sur le Budget Principal des exercices 2022 et suivants jusqu'à l'échéance du dispositif, chapitre 20, article 2031

Article 5 : de percevoir les recettes du fonds européen via la Banque européenne d'investissement et de les imputer sur le Budget Principal des exercices 2022 et suivants jusqu'à l'échéance du dispositif, chapitre 13, article 13178.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MAI 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 24 MAI 2022	la Vice-présidente,
	Madame Claudine BICHET